#03 || JANV 2026

NÉGOCIATIONS SALARIALES 2026

Cfdt: FGTE CHEMINOTS

Résultat des négociations.

© Adobe Stock

EXPLICATIONS

La NAO 2026 était particulièrement attendue et la CFDT Cheminots était au rendez-vous pour porter des revendications claires et fortes pour toutes et tous les cheminots.

La réunion s'est tenue dans un contexte paradoxal :

▶ D'un côté, l'austérité est affichée à tous les étages.

Entre le contexte géopolitique et la situation budgétaire nationale, l'entrée de négociation par la direction s'est faite par le rappel traditionnel des chiffres de l'inflation (1,3%) et du budget alloué au « Glissement Vieillesse Technicité » (PR, classes et échelons) pour les statutaires et augmentation individuelle pour les contractuels.

▶ De l'autre les résultats exceptionnels du Groupe SNCF qui accumule les milliards grâce au travail des cheminotes et des cheminots.

Pour la CFDT Cheminots, la ligne d'action était claire :

ALLER CHERCHER, POUR TOUTES ET TOUS DES AMÉLIORATIONS DE LA RÉMUNÉRATION, DU RESTE À VIVRE ET UN MEILLEUR PARTAGE DE LA VALEUR.

Mesures	Quoi ?	Avec 2 signatures	Avec 0 ou 1 signature
Augmentation générale des salaires	▶ **0,25% applicable sur la fiche de paie de juillet 2026** ▶ **0,25% applicable sur la fiche de paie octobre 2026**	✓	🔒
Maintien du Salaire SMIC+10%	**Cette mesure de protection des plus bas salaires portée par la CFDT est maintenue.** Le salaire le plus bas sera donc de 2005 euros en brut.	✓	✓
Garantie Annuelle de Progression Salariale	Il s'agit d'un mécanisme d'anticipation de l'échelon à venir (pour les statutaires) ou du pas d'ancienneté pour les contractuels. ▶ Pour les agents **statutaires** : ils bénéficieront les années où ils ne prennent pas un échelon d'ancienneté d'une augmentation de +0,6% **au 1er décembre** (à partir du 1er décembre 2026). Dans le cas où l'agent doit prendre un échelon en 2026, les 0,6% du prochain échelon seront versés au 1er décembre 2027. Dès 2027, les années où les agents prennent un échelon d'ancienneté, ils bénéficieront de la **régularisation** pour atteindre le montant total de l'échelon suivant. ▶ Pour les agents **contractuels** : Les agents contractuels bénéficieront à partir du 1er décembre 2026 et ensuite chaque année au 1er décembre d'une augmentation de 0,6% pour les classes 1 à 6 (0,3% pour les classes 7 à 9) au lieu d'une augmentation de 1,8% (0,9% pour les classes 7 à 9) tous les 3 ans. ▶**Tous les agents vont donc toucher, tous les ans à partir de 2026, une part de leur ancienneté. C'est donc une garantie d'augmentation annuelle.** **C'est une revendication historique de la CFDT Cheminots**. Pour plus de détails, c'est ici !	✓	🔒
Prime de Partage de la Valeur	Versement d'un complément de Prime de Partage de la Valeur de **250 euros** sur la fiche de paie de mars 2026. Elle s'ajoute à la PPV de 400 euros de décembre.	✓	🔒
Forfait Mobilité Durable	▶ **Reconduction du FMD** dans les mêmes conditions de prise en charge qu'en 2025 (allocation annuelle de 400€). ▶ Maintien de prise en charge par la SNCF de 75% du prix des titres d'abonnement pour les transports publics.	✓	🔒
Mesures d'amorçage et de fin de carrière : attribution de 1850 PR Hors Compte	Attribution de **1850 PR Hors Compte** pour les notations 2026. Les modalités de mise en oeuvre seront définies par les signataires.	✓	🔒
Délais de Séjour PR Classe 2 à 6 et TA-TB	Délais de séjour réduit à un maximum de **4 ans** pour les PR qui avaient un délai de 5 ans.	✓	🔒
Délais de séjour accès niveaux	Mise en place d'un Groupe de Travail à l'issue des opération de notations 2026	✓	🔒
Majoration de l'enveloppe des Augmentations Individuelles des contractuels	L'enveloppe annuelle fixée pour l'année 2026 est de 1,1% (classes 1 à 6) et 1,3% (classes 7 à 8). Elle sera majorée de +0,1% et s'établira à **1,2% (classes 1 à 6) et 1,4% (classes 7 à 8).** L'enveloppe «début de parcours» est maintenue à 3%	✓	🔒
Clause de Revoyure	Une clause de revoyure sera intégrée à l'accord salarial.	✓	🔒

✓ Applicable 🔒 Non applicable

EN SYNTHÈSE

DÉCEMBRE 2025

Versement d'une Prime de Partage de la Valeur de 400 euros.

JANVIER 2026

Prorogation du FMD

FEV-MARS 2025

Exercice de notations avec 1850 PR hors compte. Campagne EIA pour les agents contractuels.

MARS 2026

Versement d'un complément de Prime de Partage de la Valeur de 250 euros

JUILLET 2026

Attribution d'une Augmentation Générale de Salaire de 0,25%

OCTOBRE 2026

Attribution d'une Augmentation Générale de Salaire de 0,25%

DÉCEMBRE 2026

Mise en place de la Garantie Annuelle de Progression Salariale.

L'ACCORD EST OUVERT À SIGNATURE JUSQU'AU 27 JANVIER 2026.

LA CFDT CHEMINOTS CONSULTERA SES STRUCTURES.

Cfdt:

RESTEZ INFORMÉ-E OÙ QUE VOUS SOYEZ !

Pour vous tenir informé·e de toute l'actualité ferroviaire, outre les newsletters, la CFDT Cheminots alimente quotidiennement le site internet et les réseaux sociaux. Ne courez plus après l'information, suivez-nous dès à présent.

www.cfdtcheminots.org CFDT-Cheminots-Officiel @cfdtcheminots